

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 579 29 mars 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments 27763	Lamazère Spf S.A2	775 3
Andy S.A	Magic Finance S.A., SPF	7762
Bermonze Investissement S.A 27748	Mercan S.A., SPF	778 3
Betxtrade S.A	MFountain Selected Fund Series 2	<mark>779</mark> 2
BGL BNP Paribas	Mondeville Investissement S.A	7746
Bonvalot S.A	Monsigny Development S.A2	7746
CapitalatWork Alternative Fund27752	Morisson S.A., SPF	777 4
CapitalatWork Foyer Umbrella27764	Nikkei Invest Corporation S.A., SPF 2	7776
Clairvot S.A	Novalux S.A	777 4
CLT-UFA 27750	Ocean Services Company S.A2	7789
Cyriel Investissement S.A	Pallieter SPF S.A	7776
Daventry Development S.A27748	Primera Fund2	7760
DB Platinum27774	Provence S.A.H	778 4
DB Platinum II27761	Provence SPF S.A	778 4
DB Platinum III	RHG S.A	7747
DB Platinum IV	Ribeauville Investments S.A2	7751
Dexia Equities L	Robeco Alternative Investment Strategies	
Dodol S.A		
Don en Confiance Luxembourg a.s.b.l 27754	RTL Group S.A	
European General Investments 27750	Share	
Financière du Stuff S.A 27790	Sinabe S.A SPF	
F.I.S. Real Estate S.A	Spoleto S.A	
Foyer Patrimonium Selection27764	Strategy Fund	
Foyer Selection	TreeTop Convertible Sicav2	
GAP FINANCE (Luxembourg) S.A 27761	TreeTop Global Sicav	
GRANJA S.A., société de gestion de patri-	TreeTop Portfolio SICAV	
moine familial, «SPF»27747	TreeTop Scolea SICAV	
Indian Investment SPF S.A	Vaninvest S.A., SPF	
ING Private Capital Special Investments	Verlico SPF S.A	
Fund S.C.A SICAV - FIS		
Japan Fund Management (Luxembourg)	Why Not S.A., SPF	
S.A	YG S.à r.l	7777
Jomeline Strategies S.A		
KBL EPB Monetary Fund27788		



Monsigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.364.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038745/10/18.

Jomeline Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.320.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038746/10/18.

Mondeville Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.313.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038748/10/18.



Bonvalot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- 6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038747/10/19.

RHG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038749/10/18.

GRANJA S.A., société de gestion de patrimoine familial, «SPF», Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.110.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du iour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011043456/1023/17.



Daventry Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.909.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038757/10/18.

Bermonze Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.907.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038758/10/18.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038759/10/18.



Cyriel Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.910.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038760/10/18.

Andy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 62.378.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2011 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011043453/1023/16.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 avril 2011, à 15.00 heures, au siège social (45 bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et des réviseurs d'entreprises agréés (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010)
- 2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2010
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, pour le 14 avril 2011 au plus tard:

a) les propriétaires de titres nominatifs, qui désirent participer à l'assemblée générale aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres à l'assemblée générale;



- b) les propriétaires de titres au porteur qui désirent participer à l'assemblée générale auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:
 - au Grand-Duché de Luxembourg: Dexia-B.I.L.
 - en Belgique: ING
- c) Les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société (à l'attention de Mr Edouard de Fierlant);

Les documents dont les actionnaires peuvent prendre connaissance avant l'assemblée sont consultables au siège social ou directement sur le site Internet de la société www.rtlgroup.com.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011040622/1433/29.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 avril 2011, à 10.30 heures, au siège social (45 bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice 2010
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
- 5. Nominations légales et statutaires
- 6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- Deixa-B.I.L.
- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- BGL BNP Paribas

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de Mr Edouard de Fierlant) cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011040623/1433/27.

European General Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 avril 201 1 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043465/755/18.



Indian Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2011 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043454/660/15.

Ribeauville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL GENERAL

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 29 April 2011 at 15.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

The statutory general meeting held on 22 October 2010 approving annual accounts as per 31 December 2009 was not able to deliberate on item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on 29 April 2011 will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

The board of directors.

Référence de publication: 2011043455/534/16.

Robeco Alternative Investment Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.117.

Convocation for the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Wednesday, 20 April 2011 at 10.30 a.m. at the Registered Office of the Company, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- 1. Nomination of the President of the Meeting
- 2. Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditors
- 3. Consideration and approval of the annual accounts for the financial year 2010
- 4. Consideration and approval of the profit appropriation for the financial year ended 31 December 2010
- 5. Discharge of the board of directors
- 6. Statutory appointments
- 7. Any other business

Shareholders wishing to attend and vote at the meeting should inform the bank or institution through which the shares are held in writing no later than 13 April 2011. Shareholders who hold their shares in another way should inform the Board of Directors of the Company.

Luxembourg, 29 March 2011/8 April 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043474/755/23.



BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de BGL BNP Paribas S.A. de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le jeudi 7 avril 2011 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2010
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner aux administrateurs
- 5. Divers

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 1 ^{er} avril 2011 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 1 er avril 2011.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011038743/21.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Le Conseil d'Administration de CapitalatWork Alternative Fund (ci-après la "Société ") a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 15 avril 2011 à 15 heures à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Compte-rendu d'activité pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 3. Approbation des comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 4. Capitalisation du résultat de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
- 7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé.
- 8. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action a droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 2488 8491 et par courrier à l'attention de Mademoiselle Maud Peixoto au plus tard le 15 avril 2011 à 12 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport à l'état de projet sur le site www.capitalatwork.com

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043459/755/33.



Lamazère Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.128.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19/04/2011 à 9.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2010
- 3. Affectation des résultats au 31/12/2010
- 4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
- 7. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043464/20.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

THE ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting") of DB PLATINUM III (the "Company") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (the "Domicilliary Agent"), 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on April 15, 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the director's and the auditor's report;
- 2. Approval of the statement of net assets and of the statement of changes in net assets for the year ended as at January 31, 2011;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the directors;
- 5. Statutory appointments;
- 6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

In case you should not be able to participate personally in the Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, we kindly ask you to contact Fund Corporate Services - Domicilliation (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and to send for organizational reasons by April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest such proxy form duly signed to DB PLATINUM III, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services - Domicilliation (Fax No. +352 2460 3331).

If you wish to participate in person at this Annual General Meeting, we kindly ask you to

inform the Company, in writing, at the address mentioned above, not later than April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time).

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary of these shares, 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043463/755/33.



TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043457/755/24.

Don en Confiance Luxembourg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg F 8.599.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

1. L'association sans but lucratif «AUTISME Luxembourg A.s.b.l.», avec siège social à L-8522 Beckerich, 1, Jos Seyler Strooss.

matricule numéro 1981610073,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation F 5176,

ici représentée par Monsieur Marc DE GEEST, demeurant à L-9651 Eschweiler, 1, Duerfstrooss, en vertu d'une lettre de mandat datée du 23 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. La «SOCIETE DE LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE», avec siège social à L-1840 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II,

matricule numéro 19236401095,

ici représenté par Monsieur Pierre GRAMEGNA, demeurant à L-4107 Esch-sur-Alzette, 6 rue Emile Eischen, en vertu d'une lettre de mandat datée du 19 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

3. La Fondation «ELISABETH STEFTUNG», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II,

matricule numéro 20066400027,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 126,

ici représentée par Maître Rhett SINNER, demeurant à L6910 Roodt-sur-Syre, 12, Haupeschhaff, en vertu d'une lettre de mandat datée du 28 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

4. La Fondation «FONDATION ALZHEIMER», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-1050 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein,

matricule numéro 19916400147,



inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 91,

ici représentée par Monsieur Paul DIEDERICH, demeurant à L-7349 Heisdorf, 4, rue Baron de Reinach, en vertu d'une lettre de mandat datée du 8 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

5. La Fondation «FONDATION AUTISME LUXEMBOURG», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel,

matricule numéro 19966400482,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 167,

ici représentée par Monsieur Paul EMERING, demeurant à L6136 Junglinster, 19a, rue de la Montagne, en vertu d'une lettre de mandat datée du 6 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

6. La Fondation «Fondation Caritas Luxembourg», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter,

matricule numéro 1990 6400130,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 38,

ici représentée par Madame Caroline THEVES, demeurant à L-7346 Muellendorf, 9, An der 5 Gaarw, en vertu d'une lettre de mandat datée du 6 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

7. La Fondation «Ecouter pour Mieux s'Entendre», en abrégé «Fondation EME», avec siège social à L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe,

matricule numéro 20096100567,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 200,

ici représentée par Madame Dominique HANSEN, demeurant à L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz, en vertu d'une lettre de mandat datée du 6 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

8. La Fondation «Fondation Hëllef fir d'Natur», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-1899 Kockel-scheuer (Commune de Roeser), 5, route de Luxembourg,

matricule numéro 19826400024,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 26,

ici représentée par Monsieur Frantz Charles MULLER, demeurant à L-5364 Schrassig, 7 Beim Fuussebur, en vertu d'une lettre de mandat datée du 22 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

9. La Fondation «FONDATION JEAN HAMILIUS JUNIOR», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-6940 Niederanven, 205, route de Trèves,

matricule numéro 19996400045,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 55.

ici représentée par Madame Anne WAGENER, demeurant à L-3910 Mondercange, 18, rue des Bois, en vertu d'une lettre de mandat datée du 8 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

10. La Fondation «Fondation Kraïzbierg», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen,

matricule numéro 19826400016,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 34,

ici représentée par Monsieur Thomas dit Tom BELLION, demeurant à L-5471 Wellenstein, 9 Moarenäcker, en vertu d'une lettre de mandat datée du 6 décembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

11. La Fondation «FONDATION KRIIBSKRANK KANNER», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-8041 Strassen, 168, rue des Romains,

matricule numéro 19916400139,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 11,

ici représentée par Madame Anne GOERES, demeurant à L-8283 Kehlen, 14C, rue Scharfeneck, en vertu d'une lettre de mandat datée du 3 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

12. La Fondation «FONDATION LUXEMBOURGEOISE CONTRE LE CANCER», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 209, route d'Arlon,

matricule numéro 19946102582,



inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 25,

ici représentée par Madame Marie-Paule PROSTHEINISCH, demeurant à L-1150 Luxembourg, 227, route d'Arlon, en vertu d'une lettre de mandat datée du 13 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

13. L'association sans but lucratif «OMEGA 90», avec siège social à L-1521 Luxembourg, 138, rue Adolphe Fischer, matricule numéro 19906101494,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation F 4220,

ici représentée par Monsieur Michel SIMONIS, demeurant à L-1413 Luxembourg, 11, Place Dargent en vertu d'une lettre de mandat datée du 12 janvier 2011 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

14. La Fondation «UNITY FOUNDATION», établissement d'utilité publique, avec siège social à L-1635 Luxembourg, 17, allée Léopold Goebel,

matricule numéro 19916400031,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation G 95,

ici représentée par Monsieur Fernand SCHABER, demeurant à L-8034, Strassen, 13, rue Michel Rodange, en vertu d'une lettre de mandat datée du 13 janvier 2011 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

15. L'association sans but lucratif «SOS FAIM LUXEMBOURG ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT», avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 88, rue Victor Hugo,

matricule numéro 19936100867,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation F 554,

ici représentée par Madame Diane BRAAS, demeurant à L8531 Ell, 36, Knuppebierg, en vertu d'une lettre de mandat datée du 9 novembre 2010 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

16. L'association sans but lucratif «SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg», avec siège social à L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener,

matricule numéro 19746100062,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation F 1431,

ici représentée par Madame Sophie MOLITOR-GLESENER, demeurant professionnellement à L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener, en vertu d'une lettre de mandat datée du 10 janvier 2011 qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une association sans but lucratif qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui deviendront membres par la suite, laquelle association sans but lucratif sera régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association prend la dénomination de DON EN CONFIANCE LUXEMBOURG a.s.b.l..
- Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir le "Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public" et de veiller au respect de celui-ci par ses membres.
- **Art. 3.** L'association a son siège social à L-1840 Luxembourg, 44 boulevard Joseph II. Le siège social pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute société ou association respectivement toute fondation sans but lucratif, constituée conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, active dans le domaine humanitaire, social ou environnemental figurant au «Relevé des organismes pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112», respectivement sur la "Liste des organisations non gouvernementales de développement (ONGD) agréées par le Ministère des Affaires Etrangères pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites et conditions prévues par les articles 109 et 112 L.I.R.", publiés par l'Administration luxembourgeoise des Contributions Directes et déclarant adhérer aux présents statuts, ainsi que de vouloir respecter les termes et obligations du "Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public" tel qu'approuvé et édicté par l'association.



Toute personne morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande, entend le Comité des sages en son avis et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

- Art. 7. Le nombre minimum des membres est de trois.
- Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois (3) mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

- Art. 9. Tout membre, après avoir été entendu en ses explications et sur avis du Comité des sages, peut être exclu par le conseil d'administration
 - en cas d'infraction aux présents statuts ou
 - en cas de manquement au Code de bonne conduite.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Un membre ne pourra avoir plus de deux procurations.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et de neuf membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Le conseil d'administration sera uniquement composé de personnes physiques.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration ne sont pas rééligibles pour plus de trois mandats successifs.

Les administrateurs exerceront leurs mandats et leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Le conseil d'administration se dotera d'un règlement intérieur réglant les modalités de son fonctionnement et de ses prises de décision.

- Art. 14. L'association est engagée par la signature conjointe du président ou du vice-président, ou du trésorier, ou du secrétaire.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

VI. Comité des sages

Art. 16. Le comité des sages est composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus. Ils sont désignés par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans renouvelable, parmi des personnalités indépendantes, extérieures aux organes et au personnel des membres. Ils désignent entre eux leur président et leur vice-président.

La mission du comité des sages est d'assister et de conseiller le conseil d'administration, notamment en donnant son avis sur l'admission et l'exclusion des membres ainsi que dans le cadre du contrôle du respect par les membres de leurs obligations telles que définies dans le "Code de Bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public".

Les membres du comité des sages exerceront leurs mandats et leurs fonctions à titre bénévole.

Le comité des sages se dotera d'un règlement intérieur réglant les modalités de son fonctionnement et de ses prises de décision.



VII. Contributions et Cotisations

- **Art. 17.** Les membres seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement ou de l'exclusion d'un membre.
- Art. 18. La cotisation annuelle pouvant être exigée des membres est fixée par l'assemblée générale sans qu'elle ne puisse cependant dépasser mille euros (1.000 €).

VIII. Mode d'établissement des comptes

Art. 19. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

L'assemblée désignera chaque année deux réviseurs de caisse, qui procéderont au contrôle des comptes et en feront rapport à l'assemblée.

IX. Modification des statuts

- **Art. 20.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts et au "Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public" que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres présents ou représentés.
- Art. 21. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

X. Dissolution et Liquidation

- Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.
- **Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une ou plusieurs associations ou fondations à désigner par l'assemblée générale.

XI. Dispositions finales

Art. 24. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par la suite, sont remplies.

Les membres adoptent et approuvent le Code de bonne conduite dont le texte est le suivant:

Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public

Le présent Code de bonne conduite des organismes faisant appel à la générosité du public (Code de bonne conduite) s'adresse (1) aux associations sans but lucratif, fondations et autres établissements d'utilité publique de droit luxembourgeois, (2) actifs dans le domaine environnemental, humanitaire ou social et (3) figurant au «Relevé des organismes pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs» (ONG comprises), publié par l'Administration luxembourgeoise des contributions directes.

Ce Code de bonne conduite définit six engagements que les organismes adhérents entendent respecter.

1. Les droits des donateurs

Les donateurs ont droit:

- 1.1. à une information complète concernant le don sollicité,
- 1.2. à une attestation officielle de leur don dans un délai raisonnable,
- 1.3. au respect de l'affectation des fonds,
- 1.4. à une réponse rapide et honnête à leurs demandes d'information,
- 1.5. à une réponse appropriée et rapide en cas de réclamation.
- 2. Une gestion désintéressée

Les organismes adhérents s'engagent à:

- 2.1. ne pas rémunérer les fonctions d'administrateurs,
- 2.2. ne pas distribuer directement ou indirectement des bénéfices,
- 2.3. ne pas attribuer de l'actif aux sympathisants de l'organisme adhérent et leurs ayants droit,
- 2.4. ne pas accorder aux salariés des organismes adhérents le droit de vote ni le droit d'être élu à l'organe statutaire compétent de l'organisme en question.
 - 3. Une gestion rigoureuse

Les organismes adhérents s'engagent à:



- 3.1. mettre en place des procédures et des contrôles permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité de leur gestion,
- 3.2. sélectionner les fournisseurs dans des conditions objectives et transparentes,
- 3.3. mettre en place un mode de gestion des plaintes et à informer au moins annuellement l'organe de direction du nombre, du type et du règlement des plaintes des donateurs.
 - 4. Des actions de communication irréprochables

Les organismes adhérents s'engagent à:

- 4.1. donner au public et à leurs donateurs une information fiable, loyale, précise et objective,
- 4.2. respecter la dignité des bénéficiaires; et ne pas exploiter abusivement l'image de la détresse humaine, ni cautionner une forme quelconque de discrimination, ni inciter à la violence,
- 4.3. mettre à la disposition des donateurs un rapport des activités de l'année écoulée comprenant notamment la somme des fonds recueillis lors des actions de collecte de fonds auprès du public et leur affectation
 - 5. Des actions de collecte de fonds irréprochables

Les organismes adhérents s'engagent à:

- 5.1. ne mettre en oeuvre que des modes de collecte de fonds respectueux des donateurs,
- 5.2. régler par convention écrite toute collecte organisée par un tiers rémunéré et à en informer le public,
- 5.3. n'accorder aucun avantage direct ou indirect proportionnel aux fonds collectés aux personnes apportant leur concours aux opérations de collecte de fonds,
 - 5.4. ne se procurer des moyens financiers nécessaires qu'avec droiture et qu'avec des dépenses justifiables,
 - 5.5. ne pas vendre, louer, partager ou échanger leurs listes de donateurs.
 - 6. Transparence financière à l'égard des donateurs

Les organismes adhérents s'engagent à:

- 6.1. tenir une comptabilité régulière, à établir leurs comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe et à établir, à la fin d'un exercice social, un budget prévisionnel pour l'exercice social subséquent,
 - 6.2. se faire contrôler leurs comptes annuels par un réviseur d'entreprises désigné par l'organe statutaire compétent,
- 6.3. tenir les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises à disposition des donateurs à leur siège.

DONT ACTE, passé à l'Abbaye de Neumünster à L-2160 Luxembourg, 28, rue Münster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DE GEEST Marc, GRAMEGNA Pierre, SINNER Rhett, DIEDERICH Paul, EMERING Paul, THEVES Caroline, HANSEN Dominique, MULLER Frantz Charles, WAGENER Anne, BELLION Tom, GOERES Anne, PROST-HEINISCH Marie-Paule, SIMONIS Michel, SCHABER Fernand, BRAAS Diane, MOLITOR-GLESENER Sophie, MOUTRIER Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2011. Relation: EAC/2011/885. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010693/282.

(110012463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 15.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires



7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043458/755/24.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

The

STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 21st April, 2011 at 2.30 p.m. in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
- 2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010 and the appropriation of the results from the financial period;
- 3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
- 4. Statutory appointments;
- 5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043469/755/27.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043460/755/19.



GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2011 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043472/755/20.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting") of DB PLATINUM II (the "Company") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (the "Domicilliary Agent"), 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on April 15, 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the director's and the auditor's report;
- 2. Approval of the statement of net assets and of the statement of changes in net assets for the year ended as at January 31, 2011;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the directors;
- 5. Statutory appointments;
- 6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

In case you should not be able to participate personally in the Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, we kindly ask you to contact Fund Corporate Services - Domicilliation (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and to send for organizational reasons by April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest such proxy form duly signed to DB PLATINUM II, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services - Domicilliation (Fax No. +352 2460 3331).

If you wish to participate in person at this Annual General Meeting, we kindly ask you to inform the Company, in writing, at the address mentioned above, not later than April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time).

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary of these shares, 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043468/755/33.



Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043462/755/19.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043470/755/18.

Spoleto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2011 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
- 6. Démission de M. Hugo FROMENT de son mandat d'administrateur et décharge.



- 7. Nomination de M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 8. Nomination de Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011043461/29/25.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held on Thursday 21 st April 2011 at 11.00 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
- 2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2010;
- 3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
- 4. Statutory appointments;
- 5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043475/755/26.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 85.828.

THE ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting") of DB PLATINUM IV (the "Company") will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (the "Domicilliary Agent"), 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on April 15, 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the director's and the auditor's report;
- 2. Approval of the statement of net assets and of the statement of changes in net assets for the year ended as at January 31, 2011;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the directors;
- 5. Statutory appointments;
- 6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

In case you should not be able to participate personally in the Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, we kindly ask you to contact Fund Corporate Services - Domicilliation (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and to send for organizational reasons by April 13, 2011, 5.00



p.m. (Luxembourg time) at the latest such proxy form duly signed to DB PLATINUM IV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services - Domicilliation (Fax No. +352 2460 3331).

If you wish to participate in person at this Annual General Meeting, we kindly ask you to

inform the Company, in writing, at the address mentioned above, not later than April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time).

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the Annual General Meeting in person are requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary of these shares, 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043473/755/33.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 18 avril 2011 à 10.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043466/755/24.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Foyer Patrimonium Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.563.

Foyer Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.505.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille-onze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CapitalatWork Foyer Umbrella, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «CAW»)

représentée par Mme Stéphanie Simon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, suivant une procuration datée du 14 mars 2011, qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;



2) Foyer Patrimonium Selection, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «FPS»)

représentée par Mme Stéphanie Simon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, suivant une procuration datée du 14 mars 2011, qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;

3) Foyer Selection, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 49, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «FS»)

représentée par Mme Stéphanie Simon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, suivant une procuration datée du 14 mars 2011, qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci; lesquelles ont fait les déclarations suivantes:

Considérant que:

- 1.1 CapitalatWork Foyer Umbrella est qualifiée de société d'investissement à capital variable («SICAV») conformément à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «loi de 2002»), existant en tant que fonds à compartiments multiples avec plusieurs compartiments (un «Compartiment» ou «Compartiments»), tel que décrit dans le prospectus de CAW.
- 1.2 Foyer Patrimonium Selection est qualifiée de SICAV conformément à la partie I de la loi de 2002, existant en tant que fonds à compartiments multiples avec plusieurs compartiments (un «Compartiment» ou «Compartiments»), tel que décrit dans le prospectus de FPS.
- 1.3 Foyer Selection est qualifiée de SICAV conformément à la partie I de la loi de 2002, existant en tant que fonds à compartiments multiples avec plusieurs compartiments (un «Compartiment» ou «Compartiments»), tel que décrit dans le prospectus de FS.
 - 1.3 Foyer Patrimonium Selection et Foyer Selection seront absorbées par CapitalatWork Foyer Umbrella.
- 1.4 Les conseils d'administration de FPS et FS ont approuvé le projet de fusion ayant comme but, inter alia, d'offrir aux investisseurs de plus larges opportunités d'investissement en raison des possibilités de conversion disponibles, ainsi qu'un meilleur potentiel de performance pour les actionnaires de FPS et FS, ainsi que dans le but d'économiser des frais de gestion et d'administration.
- 1.5 Le conseil d'administration de CAW a également approuvé le projet de fusion jugeant qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, dans la mesure où cela permettra de répartir les coûts sur une base d'actifs plus large.
- 1.6 La fusion est conditionnée à l'approbation par les actionnaires de FPS et de FS du présent projet de fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («AGE»), tenue conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
- 1.7 La date effective de la fusion (la «Date Effective») sera le 18 mai 2011 ou tout autre jour qui serait décidé par l'AGE des actionnaires de FPS et de FS qui ratifie et approuve le projet de fusion ou par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FPS et de FS qui serait re-convoquée au cas où le quorum ne serait pas atteint à l'AGE.

I. Points communs et différences entre les deux sociétés:

1.1. Les compartiments.

Absorption de Par

Foyer Patrimonium Selection-Best Bonds CapitalatWork Foyer Umbrella-Best Bonds

Foyer Patrimonium Selection-Best Equities CapitalatWork Foyer Umbrella-Best Equities

Foyer Selection-Patrimonium Defensive Fund CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Defensive Fund

Foyer Selection-Patrimonium Balanced Fund CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Balanced Fund

CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Dynamic Fund

1.2. Organisation.

1.2.1 CapitalatWork Foyer Umbrella:

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., dont le siège social est situé au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que banque dépositaire, qu'agent administratif et qu'agent teneur de registre de CAW en ... de trois contrats datés du 2 janvier 2006.

1.2.2 Foyer Patrimonium Selection:

Banque de Luxembourg, dont le siège social est situé au 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que banque dépositaire et d'administration centrale de FPS en vertu de contrats datés du 12 février 2008.

European Fund Administration, dont le siège social est situé au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que sous traitant de administration centrale en vertu d'un contrat daté du 4 juin 1998.

1.2.3 Foyer Selection:

State Street Bank Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 49, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que banque dépositaire, qu'agent administratif et qu'agent teneur de registre de FS en vertu de contrats datés du 23 novembre 2009.



Ernst & Young, Luxembourg, est le réviseur d'entreprises indépendant des trois sociétés.

1.3. Objectifs et politiques d'investissement. Les politiques d'investissement des différents compartiments sont détail-lées ci-dessous:

Compartiment absorbé

Politique d'investissement

Foyer Patrimonium Selection-Best Bonds:

Le compartiment sera majoritairement investi en OPCVM et/ou OPC investissant en tous types de valeurs mobilières à revenu fixe (y compris les obligations du type zéro-coupon et indexées).

Les investissements ne sont soumis à aucune restriction géographique, sectorielle ou monétaire.

Le compartiment pourra, dans le but de placement de ses liquidités, investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois, respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés, au moins une fois par an.

De façon temporaire et accessoire, dans les limites légales autorisées, le compartiment peut investir en instruments du marché monétaire.

Dans les limites de l'article 41 (2) (a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et sous réserve des dispositions réglementaires applicables, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en d'autres valeurs, notamment:

- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC qui poursuivent des stratégies diverses de type alternatif
- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC

Le compartiment pourra, dans les limites prévues dans le prospectus, avoir recours à l'utilisation de techniques et instruments des marchés financiers à des fins de couverture, étant entendu que ces techniques et instruments seront utilisés seulement dans la mesure où ils ne compromettent pas l'intégrité de la politique d'investissement.

Compartiment absorbant
CapitalatWork Foyer Umbrella-Best Bonds:

Le compartiment sera majoritairement investi en OPCVM et/ou OPC investissant en tout type d'investissement obligataire (par exemple taux fixes, variables, convertibles, reversed convertibles, inflation linked bonds,...).
Les investissements ne sont soumis à aucune restriction géographique, sectorielle ou monétaire.

Le compartiment pourra, dans le but de placement de ses liquidités, investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés au moins une fois par an.

De façon temporaire, et accessoire, dans les limites légales autorisées, le compartiment peut investir en instruments du marché monétaire.

Dans les limites de l'article 41 (2) (a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et sous réserve des dispositions réglementaires applicables, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en d'autres valeurs, notamment:

- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC qui poursuivent des stratégies diverses de type alternatif
- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC

L'investissement dans ce compartiment investissant dans d'autres OPCVM et/ou OPC cibles peut conduire à un prélèvement de commissions et frais, notamment des commissions et frais de banque dépositaire et d'administration centrale, des commissions de conseil/gestion et des commissions perçues lors des émissions/remboursements, au niveau du compartiment et au niveau des OPCVM et/ou OPC cibles. Les commissions de gestion des fonds cibles ne dépasseront pas 2% p.a. calculé sur l'actif net investi dans le fonds cible.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV à l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres «Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers» et «Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques



Foyer Patrimonium Selection-Best Equities:
Le compartiment sera majoritairement investi
en OPCVM et/ou OPC investissant
majoritairement en actions et autres valeurs
mobilières liées aux marchés d'actions
(y compris des warrants sur actions, obligations
convertibles), à moins que la SICAV n'estime
opportun, dans l'intérêt des actionnaires du
compartiment, et si les conditions du marché le
requièrent, d'investir les actifs du compartiment
en valeurs moins risquées, y compris
des instruments du marché monétaire négociés
régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne
dépasse pas 12 mois.

Les investissements ne sont soumis à aucune restriction géographique, sectorielle ou monétaire.

Le compartiment pourra, dans le but de placement de ses liquidités, investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois, respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés, au moins une fois par an.

De façon temporaire et accessoire, dans les limites légales autorisées, le compartiment peut investir en instruments du marché monétaire.

Dans les limites de l'article 41 (2)

- (a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et sous réserve des dispositions réglementaires applicables, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en d'autres valeurs, notamment:
- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC qui poursuivent des stratégies diverses de type alternatif
- OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC

Le compartiment pourra, dans les limites prévues dans le prospectus, avoir recours à l'utilisation de techniques et instruments des marchés financiers à des fins de couverture, étant entendu que ces techniques et instruments seront utilisés seulement dans la mesure où ils ne compromettent pas l'intégrité de la politique d'investissement.

associés». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

CapitalatWork Foyer Umbrella-Best Equities:

Le compartiment sera majoritairement investi en OPCVM et/ou OPC investissant majoritairement en actions et autres valeurs mobilières liées aux marchés d'actions (y compris des warrants sur actions, obligations convertibles), à moins que la SICAV n'estime opportun, dans l'intérêt des actionnaires du compartiment, et si les conditions du marché le requièrent, d'investir les actifs du compartiment en valeurs moins risquées, y compris des instruments du marché monétaire négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois.

Les investissements ne sont soumis à aucune restriction géographique, sectorielle ou monétaire.

Le compartiment pourra, dans le but de placement de ses liquidités, investir en OPC monétaires ou OPC investis en titres de créances dont l'échéance finale ou résiduelle ne dépasse pas, compte tenu des instruments financiers y relatifs, 12 mois, respectivement des titres de créance pour lesquels le taux est adapté, compte tenu des instruments y associés, au moins une fois par an.

De façon temporaire et accessoire, dans les limites légales autorisées, le compartiment peut investir en instruments du marché monétaire.

Dans les limites de l'article 41 (2)

(a) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et sous réserve

des dispositions réglementaires applicables, le compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en d'autres valeurs, notamment:

OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC qui poursuivent des stratégies diverses de type alternatif

OPC ouverts réglementés qui investissent en autres OPC

L'investissement dans ce compartiment investissant dans d'autres OPCVM et/ou OPC cibles peut conduire à un prélèvement de commissions et frais, notamment des commissions et frais de banque dépositaire et d'administration centrale, des commissions de conseil/gestion et des commissions perçues lors des émissions/remboursements, au niveau du compartiment et au niveau des OPCVM et/ou OPC cibles. Les commissions de gestion des fonds cibles ne dépasseront pas 2% p.a. calculé sur l'actif net investi dans le fonds cible.

En vue d'une bonne gestion des actifs



Foyer Selection - Patrimonium Defensive Fund:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu fixe, telles qu'obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant, obligations convertibles, émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises. Une préférence sera donnée aux émetteurs ressortissants de l'OCDE. La partie des investissements effectuée en valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières ne pourra, en principe, dépasser 25% des actifs nets de ce compartiment.

Le compartiment n'aura pas recours aux instruments financiers dérivés.

Foyer Selection- Patrimonium Balanced Fund:

Pour ce compartiment, le gestionnaire se fixe comme objectif de maintenir un équilibre entre valeurs mobilières à revenu fixe, telles qu'obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant, obligations convertibles, et valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières, toutes ces valeurs étant émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

En principe, la partie des investissements effectués en valeurs à revenu variable ne peut pas dépasser 50 % des actifs nets de ce compartiment.

Le compartiment n'aura pas recours aux instruments financiers dérivés.

du compartiment, la SICAV à l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres «Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers» et «Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Defensive Fund:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu fixe, telles qu'obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant, obligations convertibles, émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises. Une préférence sera donnée aux émetteurs ressortissants de l'OCDE. La partie des investissements effectuée en valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières ne pourra, en principe, dépasser 25% des actifs nets de ce compartiment.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV à l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres «Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers» et «Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Balanced Fund:

Pour ce compartiment, le gestionnaire se fixe comme objectif de maintenir un équilibre entre valeurs mobilières à revenu fixe, telles qu'obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant, obligations convertibles et valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières, toutes ces valeurs étant émises par des émetteurs de toutes nationalités et

libellées en toutes devises.

En principe, la partie des investissements effectués en valeurs à revenu variable ne peut pas dépasser 50 % des actifs nets de ce compartiment.

En vue d'une bonne gestion des actifs



Foyer Selection- Patrimonium Dynamic Fund:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

La partie des investissements effectuée en ces valeurs ne peut dépasser 75% des actifs nets de ce compartiment. Le solde pourra être investi en valeurs mobilières à revenu fixe telles qu'en obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant ainsi qu'en obligations convertibles, libellées en toutes devises et émises par des émetteurs de toutes nationalités.

Le compartiment n'aura pas recours aux instruments financiers dérivés.

du compartiment, la SICAV à l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres «Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers» et «Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

CapitalatWork Foyer Umbrella-Patrimonium Dynamic Fund:

Ce compartiment sera composé principalement de valeurs mobilières à revenu variable, telles qu'actions et warrants sur valeurs mobilières émises par des émetteurs de toutes nationalités et libellées en toutes devises.

La partie des investissements effectuée en ces valeurs ne peut dépasser 75% des actifs nets de ce compartiment. Le solde pourra être investi en valeurs mobilières à revenu fixe telles qu'en obligations à taux d'intérêt fixe et/ou flottant ainsi qu'en obligations convertibles, libellées en toutes devises et émises par des émetteurs de toutes nationalités.

En vue d'une bonne gestion des actifs du compartiment, la SICAV à l'intention d'avoir recours à des techniques et à des instruments destinés à couvrir certains risques et à améliorer la rentabilité du portefeuille. Ces opérations se feront dans le cadre des limites tracées dans la Partie A du présent Prospectus aux chapitres «Couverture des Risques et Recours aux Instruments Financiers» et «Recours aux Produits Dérivés et Gestion des Risques associés». Il convient néanmoins de noter que le recours à ces techniques et à ces instruments constitue une activité hautement sophistiquée qui peut entraîner des risques plus élevés que l'investissement en valeurs mobilières.

- **1.4. Devises de référence.** La devise de référence de tous les compartiments de FPS, de FS, de même que pour tous les compartiments de CAW, décrits au paragraphe 1.1. ci-dessus est l'EUR.
- **1.5. Forme des actions.** Les actions de Foyer Patrimonium Selection peuvent êtres émises soit sous forme de certificats au porteur ou nominatifs.

Les actions peuvent être émises en fractions jusqu'au dix millième d'une action, en titres unitaires ou être représentées par des certificats collectifs qui, pour les certificats au porteur, portent sur 1, 10 ou 100 actions.

Les actions de Foyer Selection peuvent êtres émises soit sous forme nominative, soit au porteur, au choix de l'investisseur. Les certificats au porteur existent en coupure de 1, 10, 100, 1.000 et 10.000 actions. La SICAV pourra également émettre des fractions d'actions (millièmes) qui seront de forme nominative ou au porteur. EN cas d'émission d'actions au porteur fractionnées, une confirmation de souscription sera émise et en cas de demande de livraison d'actions au porteur, seuls des certificats représentatifs d'actions entières pourront être émis, la fraction d'action étant automatiquement présentée au remboursement et le solde remboursé à l'actionnaire. Les actions nominatives seront représentées par des certificats. Ils pourront être convertis en certificats au porteur et inversement à la demande et aux frais de l'actionnaire. Si des certificats nominatifs représentatifs de fractions sont présentés à la conversion en certificats au porteur, l'actionnaire doit, soit payer le solde pour arriver à un nombre entier d'actions, soit peut demander le remboursement du solde non applicable.



Les actions de CapitalatWork Foyer Umbrella sont nominatives et au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur, et inversement, à la demande et aux frais de l'actionnaire. Les actions au porteur pourront être détenues de deux manières: soit sous forme physique soit sous forme dématérialisée comptabilisées sur un compte titre.

Pour les actions nominatives, le registre des actionnaires est tenu à Luxembourg au siège social de l'Agent de Registre et de Transfert. Pour les actionnaires ayant demandé une inscription nominative dans le registre tenu à cet effet par l'agent de Registre et de Transfert, aucun certificat représentatif de leurs actions ne ... A la place, la SICAV émettra une confirmation d'inscription dans le registre. ... d'actions sont attribuées jusqu'à 3 décimales. L'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote de cette fraction mais aura droit à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant.

Pour les actions au porteur, des certificats pourront être délivrés. Ils existent en coupures de 1, 10, 100 et 1000. Il convient de noter qu'il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

1.6. Souscription, rachat, conversion.

1.6.1 Commissions de souscription, de rachat et de conversion:

Après la fusion, les commissions actuellement applicables à CAW s'appliqueront à tous les compartiments de FPS et de FS qui seront absorbés par les compartiments de CAW.

Pour les compartiments de FPS, la commission de souscription est de maximum 3% de la VNI par action au profit de l'agent placeur.

Pour les compartiments de FS, la commission de souscription est de maximum 3% en faveur des agents placeurs, calculé sur le montant brut de la souscription.

Pour les compartiments CAW, après la période initiale de souscription, une commission de souscription sera éventuellement prélevée au bénéfice des agents de la vente aux taux ci-dessous:

- 3% maximum pour les actions des classes A, C, D et I
- 0% pour les actions de la classe E

Compartiments de Foyer Patrimonium Selection et de Foyer Selection qui seront absorbés par	Commission de souscription	CapitalatWork Foyer Umbrella	Commission de souscription (*)
CapitalatWork Foyer Umbrella			
FPS Best Bonds	Maximum 3%	CAW Best Bonds	Maximum 3%*
FPS Best Equities	Maximum 3%	CAW Best Equities	Maximum 3%*
FS Patrimonium Defensive Fund	Maximum 3%	CAW Patrimonium Defensive Fund	Maximum 3%*
FS Patrimonium Balanced Fund	Maximum 3%	CAW Patrimonium Balanced Fund	Maximum 3%*
FS Patrimonium Dynamic Fund	Maximum 3%	CAW Patrimonium Dynamic Fund	Maximum 3%*

(*) il n'y a pas de commission de souscription applicable pour les classes d'actions E

Aucune commission de rachat ou de conversion n'est prélevée ni pour CAW, ni pour FPS et ni pour FS.

1.6.2 Minimum d'investissement, minimum de détention

1.3%

Il n'y a pas de montant minimum de souscription pour les actions des classes A, C, D et E des compartiments de CAW.

Le montant minimum de souscription initial aux actions de la classe I des compartiments de CAW est de EUR 1.000.000,-. Aucun minimum de souscription ne s'applique lorsque la demande de souscription émane d'un souscripteur qui est déjà actionnaire de la classe I, cependant un minimum de détention d'un montant de EUR... s'impose à tous les actionnaires de la classe I. Le montant minimum de souscription initiale peut être réduit sur base d'une décision du conseil d'administration de la SICAV.

1.7. Gestionnaire en investissement et Commission de Gestion. CapitalatWork Foyer Group S.A. est le gestionnaire en investissement de CAW, de FPS et de FS.

Les taux annuels des commissions de gestion dues au gestionnaire en investissement sont les suivants:

Compartiments de Commission CapitalatWork Foyer Commission de gestion Umbrella

Selection et de Foyer Selection qui seront absorbés par CapitalatWork Foyer Umbrella

FPS Best Bonds Maximum CAW Best Bonds 0,75% de la valeur de l'acceptance de gestion Umbrella

ot Bonds

0,75% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A

0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C

0,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D

0,90% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E

0,30% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I



FPS Best Equities	Maximum 1,3%	CAW Best Equities	1,00% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A 0,80% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C 0,80% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D 1,60% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E 0,40% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I
FS Patrimonium Defensive Fund	0,9%	CAW Patrimonium Defensive Fund	1,20% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A 0,90% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C 0,90% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D 1,80% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E 0,45% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I
FS Patrimonium Balanced Fund	1,5%	CAW Patrimonium Balanced Fund	1,80% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A 1,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C 1,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D 2,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E 0,75% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I
FS Patrimonium Dynamic Fund	1,5%	CAW Patrimonium Dynamic Fund	1,80% de la valeur de l'actif net moyen de la classe A 1,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe C 1,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe D 2,50% de la valeur de l'actif net moyen de la classe E 0,75% de la valeur de l'actif net moyen de la classe I

1.8. Distributeur et Commission de Distribution. CapitalatWork Foyer Group .S.A. est le distributeur global des actions de CAW. En Espagne, la distribution des actions de CAW est assurée à titre principal par Privatbank S.A., Barcelone.

CapitalatWork Foyer Group S.A. agit en tant que distributeur des actions de FS.

Les montants des commissions de distribution payées au distributeur sont répertoriés au point 1.6.1. du présent projet de fusion.

- **1.9. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** Le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire des compartiments de FPS et de FS restera inchangé après la fusion.
 - II. En foi de quoi, il a dès lors été convenu:

est convenu, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant, ou de toute autre modification qui sera approuvée par le conseil d'administration de FPS, de FS ou de CAW suite à des exigences réglementaires, que:

Sous réserve de l'approbation de la fusion par les actionnaires de FPS et de FS lors de l'AGE des actionnaires, le projet de fusion suivant a été adopté:

A la Date Effective, à condition que les actionnaires de CAW ne demandent pas la tenue d'une AGE conformément à l'Article 264 de la loi de 1915, FPS et FS, conformément à l'Article 259 (1) de la loi de 1915, apporteront l'ensemble de leurs actifs et de leurs engagements à CAW.

Cet apport se fera de manière à ce que les avoirs de FPS et de FS attribuables à chacun des compartiments répertoriés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous soient attribués aux (classes d'actions des) compartiments respectifs de CAW qui sont répertoriés dans la colonne de droite ci-dessous:

Absorption de Par

FPS Best Bonds CAW Best Bonds
FPS Best Equities CAW Best Equities

FS Patrimonium Defensive Fund
FS Patrimonium Balanced Fund
CAW Patrimonium Balanced Fund
FS Patrimonium Dynamic Fund
CAW Patrimonium Dynamic Fund

2) En échange de la contribution de tous les actifs et de tous les engagements, certains compartiments de CAW émettront, sans frais, à la Date Effective, au profit des actionnaires des compartiments de FPS et de FS tels que détaillés ci-dessous, un certain nombre d'actions sur base d'un ratio d'échange de 1/1:

Absorption de Par

FPS Best Bonds, classe B CAW Best Bonds, classe C
FPS Best Equities, classe B CAW Best Equities, classe C

FS Patrimonium Defensive Fund, classe A
FS Patrimonium Defensive Fund, classe B
FS Patrimonium Defensive Fund, classe B
FS Patrimonium Defensive Fund, classe I
FS Patrimonium Balanced Fund, classe A
FS Patrimonium Balanced Fund, classe B
FS Patrimonium Balanced Fund, classe B
FS Patrimonium Balanced Fund, classe B
FS Patrimonium Balanced Fund, classe I
FS Patrimonium Balanced Fund, classe I
FS Patrimonium Dynamic Fund, classe A
FS Patrimonium Dynamic Fund, classe A
FS Patrimonium Dynamic Fund, classe D
FS Patrimonium Dynamic Fund, classe D



FS Patrimonium Dynamic Fund, classe B FS Patrimonium Dynamic Fund, classe I

CAW Patrimonium Dynamic Fund, classe C CAW Patrimonium Dynamic Fund, classe I

Les investisseurs des compartiments de FS, qualifiés d'investisseurs instituionnels suivant les dispositions du prospectus de CAW, recevront des actions de ... de la Classe «I» des compartiments concernés de CAW à condition ... à RBC Dexia Investor Services Bank S.A. un «ordre de conversion» dûment complété et signé. L'ordre de conversion sera envoyé aux actionnaires nominatifs de FS avec l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et sera disponible au siège social de FS.

En échange d'une action de classe I, les actionnaires des compartiments absorbés de FS recevront une action de classe I des compartiments absorbants correspondants.

Les autres investisseurs de classe B des compartiments de FPS et de classe B de FS recevront des actions de capitalisation de la Classe C des compartiments concernés de CAW.

En échange d'une action de classe B, les actionnaires des compartiments absorbés recevront une action de classe C des compartiments absorbants correspondants.

Les investisseurs de classe A des compartiments de FS recevront des actions de distribution de classe D des compartiments concernés de CAW. En échange d'une action de classe A, les actionnaires des compartiments absorbés recevront une action de classe D des compartiments absorbants correspondants.

3) Les actionnaires nominatifs de FPS et de FS seront automatiquement enregistrés dans le registre des actionnaires de CAW et des confirmations de leur inscription seront envoyées à tous les anciens actionnaires nominatifs de FPS et de FS pour leur confirmer leur nouvelle participation dans CAW.

Chaque nouvelle action nominative dans CAW sera émise avec des fractions jusqu'à 3 décimales, et les arrondis se feront à la troisième décimale supérieure la plus proche. L'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote de cette fraction mais aura droit à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant.

Contre présentation à l'agent teneur de registre à Luxembourg des titres au porteur de FPS et de FS, s'il y en a, les actionnaires auront le choix de devenir actionnaires soit au porteur, soit nominatifs de CAW.

- 4) Suite à la fusion, FPS et FS cesseront d'exister à partir de la Date Effective et toutes leurs actions en circulation seront annulées.
- 5) Un expert indépendant, PricewaterhouseCoopers Luxembourg, a été désigné par les conseils d'administration de FPS, FS et CAW pour établir le rapport sur le projet de fusion pour les actionnaires de FPS, FS et CAW, conformément à l'Article 266 de la loi de 1915.
- 6) A la Date Effective, tous les actifs et tous les engagements de FPS et de FS seront transférés à CAW, et pour des besoins comptables, les opérations de FPS et de FS seront considérées comme accomplies pour le compte de CAW.
- 7) A la Date Effective, les actions de CAW attribuées aux actionnaires de FPS et de FS seront assorties des mêmes droits que celles attachées aux compartiments correspondants émises après la Date Effective de la fusion, notamment en ce qui concerne leurs droits de vote et leur participation aux bénéfices.
 - 8) Les frais générés par la fusion seront à charge des compartiments absorbés.
- 9) Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec la fusion peuvent demander le rachat, sans frais, de leurs actions au moins un mois avant la Date Effective.

Les documents suivants sont disponibles gratuitement pour les actionnaires au siège social, conformément à l'article 267 de la loi de 1915:

- Le texte de ce projet de fusion;
- Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- Un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;
 - Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265 de la loi de 1915;
 - Le rapport de l'expert indépendant mentionné à l'article 266 de la loi de 1915.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la Loi de 1915, le notaire soussigné certifie la légalité du présent projet de fusion.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SIMON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2011. Relation: LAC/2011/12519. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011041762/486.

(110046864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 10.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
- 2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
- 3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043467/755/25.

TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043476/755/24.



Novalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.627.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 19/04/2011 à 14.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 24.06.2010;
- Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043477/19.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2011 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043480/755/19.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual General Meeting") of DB PLATINUM will be held at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., (the "Domicilliary Agent"), 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, on *April 15*, 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the director's and the auditor's report;
- 2. Approval of the statement of net assets and of the statement of changes in net assets for the year ended as at January 31, 2011;
- 3. Allocation of the net results;
- 4. Discharge to the directors;
- 5. Statutory appointments;



6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

In case you should not be able to participate personally in the Annual General Meeting, you have the possibility to have yourself represented. For this purpose, we kindly ask you to contact Fund Corporate Services - Domicilliation (Telephone No. +352 2605 5088) to obtain a proxy form and to send for organizational reasons by April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time) at the latest such proxy form duly signed to DB PLATINUM, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services - Domicilliation (Fax No. +352 2460 3331).

If you wish to participate in person at this Annual General Meeting, we kindly ask you to inform the Company, in writing, at the address mentioned above, not later than April 13, 2011, 5.00 p.m. (Luxembourg time).

For organizational reasons, those shareholders who hold bearer shares and who wish to attend the annual general meeting in person are requested to block their shares at the registered office of their relevant depositary 5 clear days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011043478/755/32.

TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 19 avril 2011 à 17.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
- 3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2010
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs
- 5. Affectation du résultat
- 6. Nominations statutaires
- 7 Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011043479/755/24.

Verlico SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2011 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038718/660/15.



Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA EQUITIES L aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L -1470 Luxembourg le 6 avril 2011 à 13 heures

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
- 5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 avril 2011 auprès de DEXIA EQUITIES L, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxem-

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011039971/755/29.

Pallieter SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2011 à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038724/660/15.

Nikkei Invest Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2011 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,



- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039368/755/21.

YG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 157.986.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- Mr. Stephen LAWRENCE, companies director, born in London (GB), on January 11, 1961, residing at CH-1180 Rolle, 13, Grand-Rue,

here represented by Mr. Richard TROJAN, companies director, with professional address at 2, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 9 $^{\rm th}$, 2010,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts,, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company (société à responsabilité limitée), which he declares to hereby incorporate.

- **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10 th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is also to provide audiovisual and other broadcasting services.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.



The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The private limited Company will have the name "YG S.à r.l."
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares having a nominal value of TWENTY FIVE EURO (25.-EUR) per share each

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10 $^{\rm th}$, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.



- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10 th 1915. as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.
- **Art. 16.** Each year, with reference to December 31 st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10 th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by Mr. Stephen LAWRENCE and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500. -EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31 st 2011.

Declaration of the affiant

The affiant, through its proxyholder, declares that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19 th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,050.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr. Stephen LAWRENCE, companies director, born in London (GB), on January 11, 1961, residing at CH-1180 Rolle, 13, Grand-Rue,
- Mr Richard TROJAN, companies director, born in Prague (Czech Republic) on April 21, 1978, residing at professionally at 2, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg,
 - 2) The registered office is established in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the year and day above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Mr. Stephen LAWRENCE, administrateur de sociétés, né à Londres (GB), le 11 janvier 1961, demeurant à CH-1180 Rolle, 13, Grand-Rue,

ici représentée par Mr. Richard TROJAN, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2010,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il declare constituer et dont les statuts sont les suivants:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

La Société a encore pour objet la fourniture de services de radiodiffusion, audiovisuels et autres medias.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "YG S.à r.l."
- Art. 5. Le siège social est établi dans le Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.



- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.
 - La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.



- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont toutes été souscrites par Mr. Stephen LAWRENCE et ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Déclaration du comparant

Le comparant, par son mandataire, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.050,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:
- Mr. Stephen LAWRENCE, administrateur de sociétés, né à Londres (GB), le 11 janvier 1961, demeurant à CH-1180 Rolle, 13, Grand-Rue,
- Mr Richard TROJAN, administrateur de sociétés, né à Prague (Republique Tchèque), le 21 avril 1978, résidant professionnellement au 2, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg,
 - 2. Le siège social de la société est établi L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.,

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Trojan, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Hesperange, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007181/312.

MARTINE DECKER

(110006189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Vaninvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.006.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 avril 2011 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039373/833/18.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 69.853.

Die Herren Aktieninhaber werden hierduch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 6. April 2011 um 16.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

- 1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2010.
- 2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2010, sowie Zuteilung des Resultats
- 3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2010.
- 4. Statutorische Ernennungen.
- 5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011039376/1023/16.

Sinabe S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 avril 2011 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039378/833/18.



Provence SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Provence S.A.H.).

Siège social: L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg. R.C.S. Luxembourg B 20.956.

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PROVENCE S.A.H.", ayant son siège social à L1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue, a été constituée suivant acte notarié en date 8 novembre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 de l'année 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 15 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 15 mars 1993;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie dite Yolande FUNCK, épouse de Monsieur Guillaume WELBES, demeurant à L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume WELBES, retraité, demeurant à L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:
- 1. Décision de proroger la durée de la société pour la transformer d'une durée limitée en une durée illimitée.
- 2. Modification des statuts de la société pour la transformer de son statut actuel de société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.
- 3. Modification subséquente de l'article 1 ^{er} des statuts de la société relative à la dénomination pour lui donner la teneur suivante:
- " **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROVENCE SPF S.A, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF."
 - 4. Modification subséquente de l'actuel article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.
- " **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- 5. Constatation de la conversion du capital de francs luxembourgeois en euros.
- 6. Transfert de siège de Luxembourg à L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg, et modification conséquente des statuts.
- 7. Adaptation et refonte complète des statuts.
- 8. Confirmation des mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes.
- 9. Divers
- II.- Qu'il est constaté que la société est détenue par un seul actionnaire, lequel est présent. L'identité dudit actionnaire, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiquée sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de proroger la durée de la société pour la transformer d'une durée limitée en une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de soumettre la Société aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en "PROVENCE SPF S.A.", et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} alinéa 1 ^{er} des statuts de la Société pour y référer à la Loi SPF comme mieux détaillé ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société de façon à ce que la Société exerce ses activités conformément et dans les limites tracées par la Loi SPF et modifier par conséquent l'actuel article 2 des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de constater la conversion du capital de francs luxembourgeois en Euros, le capital étant dès-lors fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante huit euros et six cents (74.368,06.- EUR), représenté par trois mille actions (3.000) sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue, vers L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg et de modifier en conséquence l'article des statuts de la Société comme mieux détaillé ci-après.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour donner à la société des statuts d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous forme de société anonyme.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

"Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Il existe une société de gestion de patrimoine familial soumise à la loi du 11 mai 2007 (la "Loi SPF") sous forme de société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "PROVENCE SPF S.A.", société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.



Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante huit euros et six cents (74.368,06.- EUR), représenté par trois mille actions (3.000) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société sont exclusivement réservées aux Personnes Eligibles telles que définies dans la Loi SPF.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour signer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.



Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 17. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.



Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les actuels administrateurs et commissaires aux comptes et de décide de nommer en qualité:

- d'administrateur unique de la société:

Monsieur Guillaume WELBES, retraité, né à Wiltz le 30 juillet 1936, demeurant à L-8283 Kehlen, 19, rue de Schoenberg,

- de commissaire aux comptes:

Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion, Société Civile, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue (R.C.S. Luxembourg E 2.203),

leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y.FUNCK, B.TASSIGNY, G.WELBES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56478. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005966/244.

(110006342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

KBL EPB Monetary Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.357.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui qui se tiendra le 6 avril 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039968/755/20.



F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, on *April 7, 2011* at 16.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010.
- 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
- 4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011039382/534/16.

ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.734.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ING Private Capital Special Investments Fund S.C.A. SICAV-FIS will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, on 07 April 2011 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors.
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per 31 December 2010.
- 3. Appropriation of net results.
- 4. Discharge to the Directors.
- 5. Statutory appointments.
- 6. Miscellaneous.

To be admitted to the General Meeting, bearer shareholders are required to deposit their securities at the headquarters and branches of ING Luxembourg and to express their intention to attend the General Meeting at least five clear days before the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011039966/755/22.

Ocean Services Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.148.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 7, 2011 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011039962/795/15.



Financière du Stuff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 105.803.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2011 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039961/795/17.

Betxtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.101.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Systematic Betting Sweden AB, a company gouverned by the laws of Sweden, with organization number 556655-3730 and registered office at Box 833, Enköping, Sweden

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I. That the société anonyme "Betxtrade SA", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 115101, has been incorporated by deed enacted on the 27 th February 2006, published in the Mémorial C number 1076 of the 2 nd of June 2006 that their Articles of Incorporation have been amended;
- II. That the subscribed share capital of the société anonyme "Betxtrade SA" amounts currently to thirty one thousand Euros (31 000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.
- III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Betxtrade SA".
- IV. That the mandator acquired 1000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V. That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.
 - VI. That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
- VII. That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.
- VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.



Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Systematic Betting Sweden AB, société de droit suédois, enregistrée sous le numéro 556655-3730, avec le siège social situé au Box 833, Enköping, Sweden

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société anonyme "Betxtrade SA", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 115101, a été constituée suivant acte reçu le 27 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1076 du 2 juin 2006.
- II. Que le capital social de la société anonyme "Betxtrade SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31 000), représentés par mille (1 000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.
- III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Betxtrade SA".
- IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V. Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.
 - VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
- VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.FINNEGAN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 05 janvier 2010. Relation: LAC/2010/459. Reçu soixante quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2011040849/79.

(110045226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 46.632.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2011 que:

- 1. Monsieur Kiyoshi KOGA a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 16 mars 2011.
- 2. Monsieur Dai KAZAMATSURI, First Vice President de "Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.", demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach est nommé Administrateur avec effet au 16 mars 2011

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.



Munsbach, le 16 mars 2011.

Pour extrait conforme

Germain SCHNEIDER

Référence de publication: 2011042308/18.

(110046599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

MFountain Selected Fund Series, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2011 que:

- 1. Monsieur Kiyoshi KOGA a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 16 mars 2011.
- 2. Monsieur Dai KAZAMATSURI, First Vice President de "Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.", demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach est nommé Administrateur avec effet au 16 mars 2011.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Munsbach, le 16 mars 2011. Pour extrait conforme Germain SCHNEIDER

Référence de publication: 2011042330/19.

(110046628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Dodol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26 juin 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Les membres du Conseil d'Administration sont les suivants:

- Monsieur Nico HANSEN, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg,
- Madame Sophie BATARDY, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, et
- Monsieur Alain BARTHOLME, demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social au 55-57, Avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114 pour une nouvelle période de 6 ans. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Extrait des résolutions du conseil d'administration en date du 26 juin 2009

Fondé de Pouvoir

Le Conseil d'Administration de la société DODOL SA a décidé de renouveler le mandat de Fondé de pouvoir de Madame Thérèse Brasseur, demeurant à L-5762 Hassel, 3 rue des Champs, pour une période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013. Madame Brasseur Thérèse est chargée de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2011005688/27.

(110006593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck